

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 25 novembre 2024

Plus de 33 440 aides versées par les Caf aux victimes de violences conjugales depuis un an

A l'occasion de la journée nationale de lutte contre les violences faites aux femmes, les Caf livrent leur premier bilan de l'Aide aux victimes de violences conjugales mise en place en décembre 2023 dans le cadre du Plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes « Toutes et tous égaux » 2023-2027. Cette aide de l'Etat versée par les Caf permet ainsi de bénéficier d'un soutien financier immédiat pour se mettre à l'abri et couvrir les besoins des victimes à courts termes.

Environ 2500 aides versées chaque mois

D'un montant de 240€ à 1330€ selon les ressources et le nombre d'enfants. l'aide, disponible sur demande auprès de sa Caf, est versée en une fois sous 3 à 5 jours ouvrés.

Les premiers mois après sa mise en œuvre, les Caf ont ainsi versé en moyenne 5 600 aides par mois. Aujourd'hui, les Caf attribuent environ 2500 aides mensuelles sur l'ensemble du territoire.

Les 33 441 aides représentent un montant global d'environ 29 millions €, avec un montant moyen attribué de 875,53 € par bénéficiaire (variable selon les ressources des bénéficiaires et leur situation familiale).



Un soutien accessible et rapide

L'aide est ouverte à toute personne résidant en France de manière régulière victime de violences conjugales, allocataire ou non, quelles que soient leur situation familiale ou leurs ressources, à condition de présenter un justificatif tel qu'un dépôt de plainte ou une ordonnance de protection.

Pour Nicolas Grivel, directeur général de la Caisse nationale des Allocations familiales, « Au cours de cette première année, les Caf ont assuré un accompagnement quotidien aux bénéficiaires de cette nouvelle aide, en respectant un délai contraint, puisque l'aide a été versée dans un délai moyen de 4 jours. Cette prestation incarne une avancée sociale et sociétale majeure, conçue pour être utilisée librement en fonction des besoins de chacun. A l'aube de cette nouvelle année, il est essentiel que personne ne se sente prisonnier par des contraintes financières. »

Plus d'informations sur caf.fr:

CAF - Violences conjugales : une aide d'urgence pour vous protéger et dans Vies de Famille : « CAF - Violences conjugales : l'aide financière d'urgence

Contacts Presse